

# MAIRIE DE GRATENTOUR

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE  
DÉPARTEMENT DE LA HTE-GARONNE

## ARRÊTE d'attribution d'autorisation de stationnement (ADS) numéro 3 sur la commune de Gratentour

---

Le Maire de GRATENTOUR,

Vu la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant taxi et les textes pris pour son application,

Vu la loi n°2014-1104 du 1er octobre 2014,

Vu le décret n° 73-225 du 2 mars 1973 relatif à l'exploitation des taxis en voitures de petite remise,

Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1973 relatif au contrôle technique des taxis et voitures de petite remise,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 octobre 1996 portant réglementation des taxis et voitures de petite remise,

Vu la circulaire du 23 juillet 2015 relative à la délivrance des autorisations de stationnement (ADS) des taxis,

Vu l'arrêté municipal n° 2021/59 du 13 avril 2021 fixant à trois le nombre d'ADS sur la commune de Gratentour,

Vu l'arrêté n°2021/60 du 13 avril 2021 attribuant pour une durée de cinq (5) années l'autorisation de stationnement n°3 à M. Frédéric PECH,

Considérant que M. Frédéric PECH a été contraint de changer de véhicule professionnel pour des raisons techniques,

## ARRÊTE

**Article 1 – Autorisation de stationnement n° 3 (mise à jour)** : Monsieur Frédéric PECH, né le 26/12/1957 à Hussein Dey (Algérie), domicilié au 13 rue de Rayssac à Gratentour, gérant de la société SAS Fred'Ovalie - siège social 13 rue de Rayssac à Gratentour -, est autorisé à stationner pour exercer l'activité d'exploitant-taxi sur la commune de Gratentour.

Carte Professionnelle de Conducteur de Taxi : n° 03120159301 délivrée par la Préfecture de la Haute- Garonne.

Permis de conduire : n°17AU35115 délivré le 3 novembre 1976 par la Préfecture de l'Hérault

Répertoire des métiers de la Haute- Garonne : Siren numéro 850028390

### VEHICULE :

Marque : Nissan

Type : X-Trail

Immatriculation : GQ-049-RV

1<sup>ère</sup> mise en circulation : 11 août 2023

Compagnie d'assurance : Pacifica

Police : n°9649092908

.../...

N°2023/73

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté n°2021/60 sont inchangées, à savoir que l'autorisation de stationnement n°3 est consentie à partir du 13 avril 2021 et pour une durée de cinq années. Elle peut être renouvelée selon la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Le Chef de Service de Police Municipale sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Gratenour,  
le 22 août 2023.

Le titulaire de l'autorisation,



Monsieur Frédéric PECH



Le Maire,



Patrick DELPECH